



## Déclaration revenus locatifs enfant hors mariage

-----  
Par ErickM

Bonjour,

Je cherche de l'aide pour comprendre comment se calculera la part de chacun dans la déclaration des revenus locatifs :

- Papa et Maman sont mariés sous le régime de la communauté de biens, Papa a 3 fils dont deux avec Maman
- Papa décède
  - Maman déclare 50% + 12.5% (quart en pleine propriété)
  - Les 3 fils déclarent 12.5%
- Au décès de maman :
  - Les 2 fils de Papa et Maman déclarent 37.5% (25% de Maman + 12.5% de Papa)
  - Le 3ème fils déclare toujours 12.5% (car il n'est le fils que de Papa)

Est-ce juste ?

Par avance, je vous remercie pour votre aide appréciée.

Bien à vous

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Il y a une erreur de calcul dans la 2ème phase.

Suite au décès de votre père, votre mère détient 5/8 (62,5%) du bien, et chacun des 3 enfants du père détient 1/8 (2/16) du bien (12,5%). OK

Au décès de votre mère, ses 5/8 sont transmis aux deux enfants communs : chacun 5/16.

Donc l'enfant non commun détient toujours 2/16 du bien (12,5%), et chaque enfant commun détient  $2/16 + 5/16 = 7/16$  du bien (43,75%).

$12,5\% + 2 \times 43,75\% = 100\%$

Les loyers sont partagés selon ces proportions.

-----  
Par Marck\_ESP

Bienvenue

Et oui, votre calcul la 1ère étape est parfaitement juste.

Mais pour la seconde, vous avez omis de tenir compte que la maman possédait 62,5% au total.

Bonne suite à vous

-----  
Par ErickM

Rambotte et Marck,

Merci pour vos retours.

Cordialement